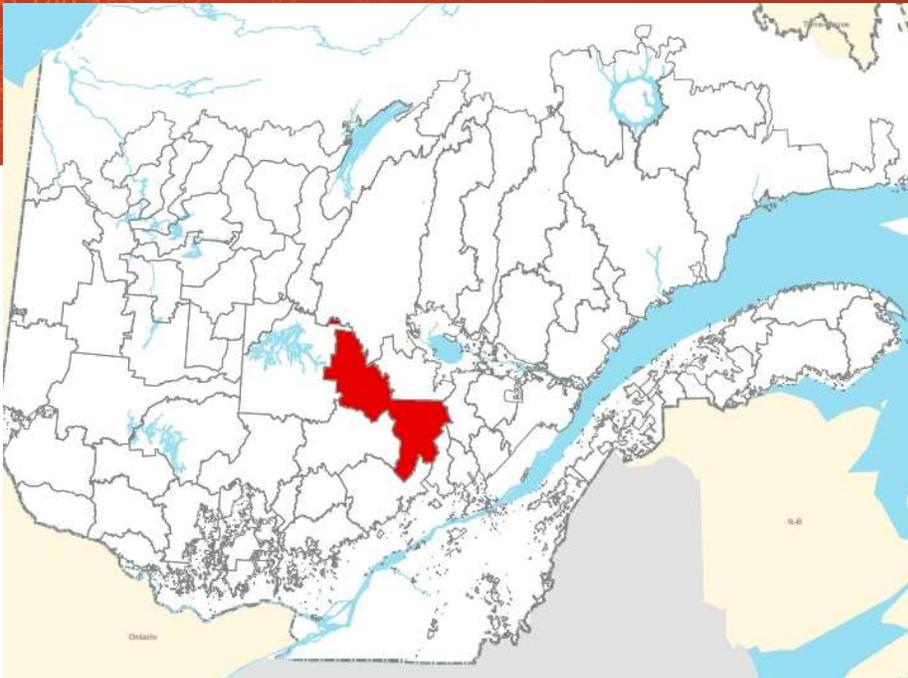


Résultats d'analyses des possibilités forestières

Dossier soumis en revue externe avant la détermination par le Forestier en chef des possibilités annuelles de récolte à rendement soutenu de l'unité d'aménagement 042-51

Bureau du forestier en chef



Michel Douville, ing.f.

Éric Pronovost, tech.f. collaborateur principal

Version 3.0

27 mai 2013



ISO 9001
QMI-SAI Global

Ayant pris connaissance des résultats obtenus par l'analyste responsable du calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement, je recommande leur présentation en revue externe.

Gérard Szaraz, ing.f., M.Sc., M.A.P., Forestier en chef

Les analyses présentées dans ce document ont été réalisées sous la direction de Jean Girard, ing.f., M.Sc., Directeur du calcul des possibilités forestières et de Richard Lefebvre, ing.f., Chef du Service du calcul des possibilités forestières de l'ouest.

Bureau du forestier en chef

845, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L6
Téléphone : 418 275 7770
Télécopieur : 418 275 8884
bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca

Principales abréviations utilisées

ADF	Aménagement durable des forêts
AIPL	Aire d'intensification de la production ligneuse
COS	Compartiment d'organisation spatiale
CPF	Calcul des possibilités forestières
DGR	Direction générale régionale
DHP	Diamètre à hauteur de poitrine
EFE	Écosystème forestier exceptionnel
FSC	Forest Stewardship Council
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
MEH	Mélèze hybride
MRN	Ministère des Ressources naturelles
PAFI	Plan d'aménagement forestier intégré (tactique ou opérationnel)
PEH	Peuplier hybride
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
SEPM	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze
TBE	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
UA	Unité d'aménagement
UTA	Unité territoriale d'analyse

Introduction

Tel que spécifié dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), le Forestier en chef a notamment la responsabilité de déterminer les possibilités forestières pour les unités d'aménagement dans le respect des orientations et des objectifs prévus à la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF), tout en tenant compte des objectifs régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts (ADF).

La revue externe

Le Bureau du forestier en chef s'est doté d'une [politique de qualité](#) pour encadrer la réalisation du calcul des possibilités forestières (CPF). Une des exigences est de diriger l'opération de manière systématique et transparente afin d'assurer la qualité des résultats.

L'objectif de la revue externe est d'informer et d'expliquer aux intervenants le nouveau calcul des possibilités forestières afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Également, elle vise à démontrer que la démarche et les résultats obtenus sont cohérents avec les objectifs de l'ADF.

Les commentaires qui seront recueillis sur les résultats obtenus en matière de possibilités forestières et leur cohérence avec les objectifs poursuivis permettront de bonifier la démarche et les résultats.

Cet exercice prend place dans un contexte en mouvance. En effet, dans le cadre de l'implantation du nouveau régime forestier, les travaux du Bureau du forestier en chef se basent sur le projet de Stratégie d'ADF et les plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFI-T) disponibles.

Le rapport des résultats d'analyses

Le présent rapport a pour objectif de présenter les résultats des analyses réalisées et les effets des composantes de la stratégie d'aménagement à la base du CPF. Sa portée se limite à exposer les faits tels qu'ils apparaissent à la lumière des analyses, sans y formuler une opinion. Sa présentation vise à assurer que les objectifs et les exigences aient été captés de manière efficace dans une perspective d'amélioration continue et de transparence.

Le Forestier en chef doit déterminer et annoncer les possibilités forestières à partir des meilleurs outils et méthodes disponibles tout en tenant compte des autres composantes du régime forestier. Pour ce faire, le Bureau du forestier en chef a produit les analyses nécessaires, lesquelles sont présentées dans ce document.

Vos commentaires

Le Bureau du forestier en chef espère recevoir vos commentaires sur les résultats préliminaires présentés pour chacune des unités d'aménagement ainsi que sur le processus de la revue externe. Ils serviront à enrichir l'opération de calcul en vue de la détermination des possibilités forestières. Ils doivent donc être en lien avec les informations présentées dans les documents produits pour la revue externe. Vos commentaires doivent être acheminés par courriel au Bureau du forestier en chef à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en mentionnant dans l'objet le numéro de l'unité d'aménagement. Le nom d'un répondant ainsi qu'une adresse de courriel seront utiles pour vous répondre.

La documentation complémentaire

Afin de compléter l'information entourant l'*Opération CPF*, des documents supplémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef (<http://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/>). Ainsi, vous trouverez un document d'accompagnement pour faciliter la compréhension du rapport de revue externe, les orientations du CPF, certaines cartes thématiques ainsi que le Manuel de détermination des possibilités forestières.



Description de l'unité d'aménagement 042-51¹

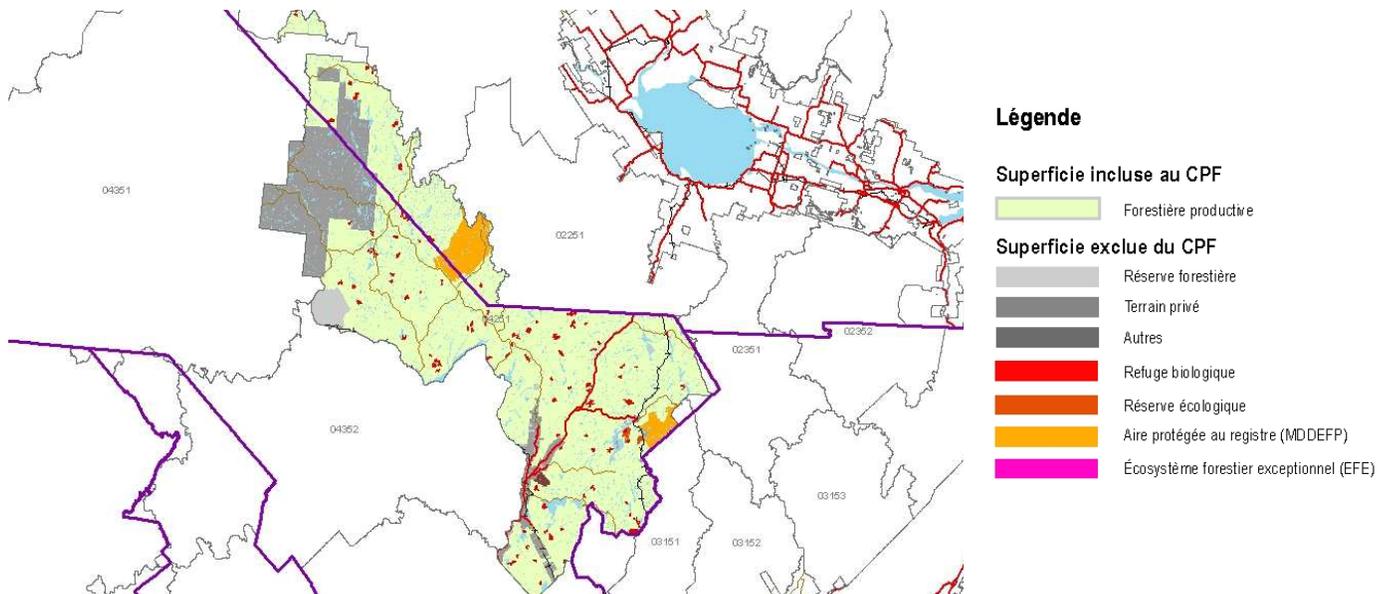
🌲 Territoire

L'unité d'aménagement (UA) 042-51 est située principalement dans la région administrative de la Mauricie (04) et la partie la plus nordique de l'UA se trouve dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02). Son territoire fait partie de la municipalité de La Tuque et de la municipalité régionale de comté Domaine du Roy. Elle est bordée à l'ouest par la rivière Saint-Maurice et s'étend du nord à partir du réservoir Gouin jusqu'au sud de la ville de La Tuque. Elle est traversée du nord au sud par la route provinciale 155. La répartition du territoire montre que 60 % de la superficie est admissible à la récolte de bois.

Répartition du territoire aux fins du CPF	Superficie (ha)
Superficie totale	1 074 190
Improductive	135 730
Exclue de l'UA	180 820
Inclue dans l'UA mais exclue du calcul	113 290
Superficie retenue pour le calcul	644 350

Les principales superficies exclues du calcul pour des fins de conservation de la biodiversité sont identifiées dans la carte ci-dessous.

Principales superficies exclues de la récolte dans l'unité d'aménagement



Particularités du territoire

- ✘ Les aires protégées décrétées sont : Plateau-de-la-Pierriche et Seigneurie-du-Triton
- ✘ Sept pourvoiries à droits exclusifs, six ZEC et deux réserves fauniques sont présentes dans l'unité d'aménagement. Ces territoires représentent 341 800 ha.
- ✘ L'unité d'aménagement est aménagée selon le concept de la Triade.
- ✘ L'unité d'aménagement est actuellement certifiée sous la norme boréale FSC.
- ✘ Trois communautés Attikamekw (Opiciwan, Wemotaci et Manawan) et une communauté Innue (Mashteuiatsh) fréquentent le territoire.

¹ Une description détaillée du territoire, des utilisateurs présents ainsi que des principaux enjeux d'aménagement durable des forêts se retrouvent dans le PAFI-T de l'unité d'aménagement produit par le MRN.

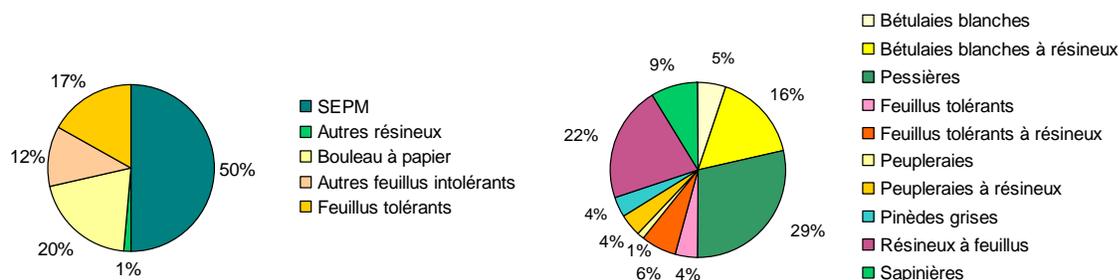


🌲 Description de la forêt

L'unité d'aménagement est située à 52 % dans le sous-domaine de la sapinière à bouleau blanc de l'ouest, à 38 % dans le sous-domaine de la sapinière à bouleau jaune de l'ouest et à 10% dans le sous-domaine de l'érablière à bouleau jaune de l'est.

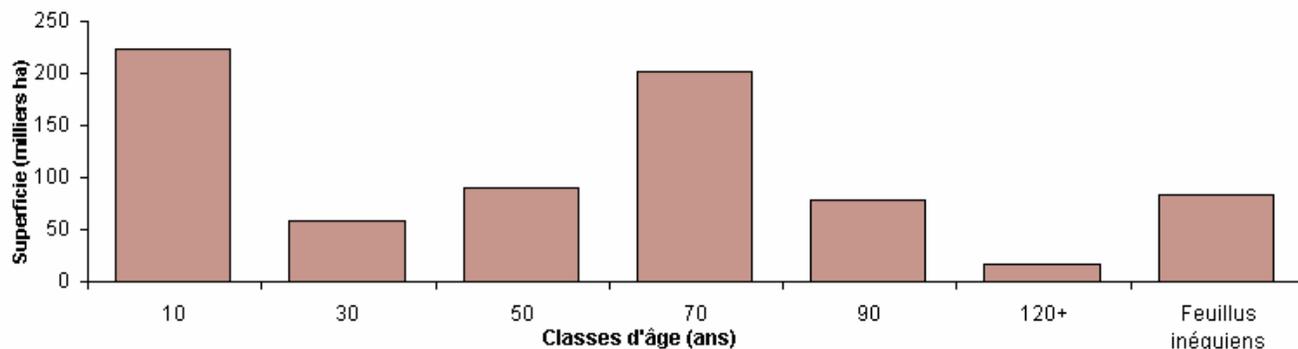
Volume marchand brut sur pied : 51 500 000 m³

Superficie des types forestiers



On constate que la classe de 10 ans est majoritaire dans l'unité d'aménagement (30 % de la superficie). À noter que les feuillus représentent plus du tiers de la superficie de cette classe. On observe également que la classe de 70 ans occupe 27 % de la superficie et que les feuillus inéquiens en représentent 11 %. La classe de 120 ans et plus est peu représentée et occupe moins de 18 000 ha (2 %).

Distribution des classes d'âge



Particularité de la forêt / Enjeu d'aménagement

- ✘ La gestion d'une diversité d'essences lors de l'intégration des opérations forestières est l'un des enjeux importants de l'unité d'aménagement.

Évolution des possibilités forestières

🌲 Création de l'unité d'aménagement

L'unité d'aménagement 042-51 a été créée en 2002 par la fusion des aires communes 042-02 et 042-03 et d'une partie de l'aire commune 042-01. Les possibilités forestières 2000-2008 ont été estimées à partir des prorata respectifs des superficies des aires communes dans l'unité d'aménagement constituée.

Possibilités forestières de 2000 à 2013

Périodes	Possibilités forestières par essence ou groupes d'essences en volume marchand brut (m³/an) Rendement soutenu sur 150 ans									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2000 - 2008	788 200	6 200	0	10 600	111 800	261 500	74 500	36 400	1 100	1 290 200
2008 - 2013	693 800	5 400	0	5 500	145 900	280 500	63 600	34 300	1 100	1 230 100
2013 -	582 400	5 100	0	5 200	138 500	266 500	60 400	32 400	1 000	1 091 600

🌲 Révisions

Les possibilités forestières de cette unité d'aménagement n'ont pas été modifiées à l'intérieur de la période 2008-2013.

🌲 Mise à jour des possibilités forestières en 2011

Les possibilités forestières actuelles (2013-) ont été mises à jour sommairement en août 2011, pour les besoins de la mise en œuvre du nouveau régime forestier. Pour l'unité d'aménagement 042-51, cette mise à jour a entraîné une réduction globale de 5 % de la possibilité forestière pour toutes les essences pour tenir compte des éléments anticipés du nouveau régime forestier.

🌲 Note

Auparavant, les possibilités forestières étaient déterminées en volume marchand net. À partir de 2013, les possibilités forestières sont dorénavant établies en volume marchand brut, c'est-à-dire qu'aucune réduction pour la carie ou la non-utilisation des bois n'est appliquée dans le CPF. Ces éléments seront pris en compte *a posteriori*. Pour fins de comparaisons, les possibilités antérieures à 2013 ont donc été converties en volume marchand brut. Un facteur uniforme de 6 % a été appliqué.

Changements survenus dans l'unité d'aménagement depuis le CPF de 2008-2013

- ✘ Une superficie importante a subi un feu en 2010 (9 % de la superficie incluse au calcul) ce qui a porté la réduction des possibilités forestières à 11 % par rapport à celles calculées pour 2008-2013.
- ✘ Nouveaux modèles de croissance.



Résultats des analyses soumis à la revue externe

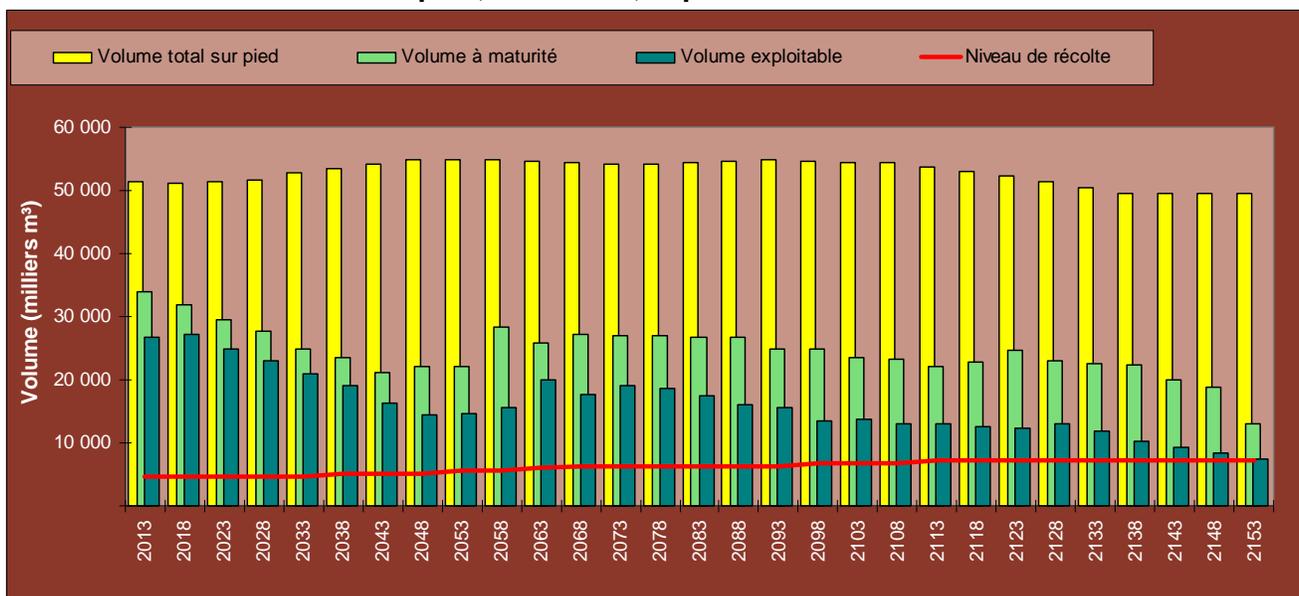
Les résultats présentés proviennent de la modélisation des objectifs d'ADF, de la stratégie d'aménagement appliquée à l'unité d'aménagement et des exigences à respecter. Parmi ces exigences, on retrouve des modalités réglementaires telles que l'application de la coupe en mosaïque ou le maintien du couvert forestier dans les unités territoriales de référence.

Le tableau suivant montre les niveaux de récolte par essence ou par groupes d'essences ainsi que leur variation par rapport à ceux actuellement en vigueur. Ces niveaux de récolte sont appelés à être ajustés lors de la détermination suite à la revue externe et à la modification de certaines prémisses à la lumière de nouvelles informations.

Résultats préliminaires présentés à la revue externe	Niveaux de récolte par essence ou groupes d'essences en volume marchand brut (m³/an)									
	Rendement soutenu sur 150 ans									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2014-2018	499 200	6 300	0	5 200	98 000	197 000	67 300	40 900	2 000	915 900
Δ 2013-	-14%	24%		0%	-29%	-26%	11%	26%	100%	-16%

Dans cette unité d'aménagement, la possibilité unitaire est de 1,4 m³/ha/année, ce qui correspond à une récolte annuelle de 1,8 % du stock sur pied initial.

Évolution du volume total sur pied, à maturité, exploitable et du niveau de récolte



Dans le graphique ci-dessus, la différence entre le volume à maturité et le volume exploitable s'explique par les superficies de territoire où la récolte n'est pas autorisée en raison de contraintes territoriales temporaires ou en raison de coupes partielles qui ne prélèvent qu'une partie du volume. À noter que le niveau de récolte illustré est pour cinq années.

Répartition des volumes récoltés

Le tableau suivant présente la répartition des volumes récoltés selon les grands types de forêt présents dans le territoire de l'unité d'aménagement. Chaque type de forêt se distingue par les essences qui le composent. Ces essences peuvent avoir des usages différents et certaines d'entre elles posent des difficultés de mise en marché dans le contexte économique actuel.

Répartition des superficies et des volumes récoltés par types de forêt

Types de forêt regroupés	Superficies récoltées				Volumes récoltés (m³/an)							
	Coupes finales (ha/an)	%	Coupes partielles (ha/an)	%	Résineux	%	Feuillus tolérants	%	Feuillus intolérants	%	Total	%
Pessières	1010	19	710	21	155 900	31	200	0	11 600	4	167 700	18
Sapinières	450	8	740	22	82 700	16	3 900	5	13 400	4	100 000	11
Pinèdes grises	360	7	0	-	46 800	9	0	-	1 700	1	48 500	5
Pinèdes blanches	0	-	20	1	1 300	0	100	0	400	0	1 800	0
Résineux à feuillus	1310	24	1 120	33	135 700	27	19 400	23	81 300	25	236 400	26
Peupleraies à résineux	210	4	0	-	9 400	2	300	0	19 000	6	28 700	3
Peupleraies	130	2	0	-	3 300	1	1 200	1	16 000	5	20 500	2
Bétulaies blanches à résineux	1100	20	120	3	50 200	10	5 300	6	88 100	27	143 600	16
Bétulaies blanches	870	16	0	-	18 200	4	20 200	24	83 100	26	121 500	13
Feuillus tolérants à résineux	0	-	280	8	3 900	1	11 000	13	3 300	1	18 200	2
Feuillus tolérants	0	-	440	13	3 300	1	21 100	26	4 600	1	29 000	3
Total	5440	100	3 430	100	510 700	100	82 700	100	322 500	100	915 900	100

La répartition des volumes par composante territoriale est présentée ci-dessous. Un classement par couleur illustre la difficulté opérationnelle croissante de récolte (considérant le type de composante territoriale et les difficultés de mise en marché des différentes essences dans les mêmes assiettes de coupe). Les couleurs utilisées dans le tableau ci-dessous illustrent le gradient de difficulté : facile (en vert) à très difficile (en rouge).

Répartition des volumes par composante territoriale selon le gradient de difficulté d'opération

Types de forêt regroupés	Volume réparti dans les contraintes territoriales (m³/an)							Total	
	Sans contraintes	Territoires fauniques structurés	Paysages	Peuplements orphelins	Bandes riveraines	Pentes fortes	Autres		
Pessières	76 500	29 200	9 600	48 400	2 500	1 500	0	167 700	18%
Sapinières	36 300	34 400	10 200	15 100	3 500	500	0	100 000	11%
Pinèdes grises	24 300	4 900	3 400	13 300	2 300	300	0	48 500	5%
Pinèdes blanches	800	300	500	100	0	100	0	1 800	0%
Résineux à feuillus	86 700	76 700	30 000	34 100	3 500	5 400	0	236 400	26%
Peupleraies à résineux	7 600	8 900	8 500	2 300	600	800	0	28 700	3%
Peupleraies	7 800	5 900	4 700	1 600	100	400	0	20 500	2%
Bétulaies blanches à résineux	70 100	33 800	18 100	15 900	1 400	4 300	0	143 600	16%
Bétulaies blanches	42 500	41 000	23 900	8 600	1 100	4 400	0	121 500	13%
Feuillus tolérants à résineux	5 300	8 300	3 300	800	0	500	0	18 200	2%
Feuillus tolérants	6 500	15 700	4 200	1 600	0	1 000	0	29 000	3%
Total	364 400	259 100	116 400	141 800	15 000	19 200	0	915 900	100%
	40%	28%	13%	15%	2%	2%	0%	100%	

Particularité liée à la répartition des volumes

- ✘ La récolte des strates de feuillus intolérants n'est pas problématique dans l'unité d'aménagement 042-51 car il existe un marché pour ces essences.



Activités d'aménagement forestier et budget requis

Les activités de récolte et les travaux sylvicoles requis pour atteindre les objectifs visés par la stratégie d'aménagement forestier sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les superficies correspondent aux réalisations annuelles moyennes prévues. Elles sont en partie encadrées par les cibles établies par la Direction générale régionale (DGR). Ce niveau d'aménagement requiert un budget annuel de **5,1 Millions \$** pour la réalisation des travaux sylvicoles.

Traitements commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	Variation avec 2008-2013 (%)	Cibles de la DGR (ha/an)	Gradient
Coupe avec protection de la régénération et des sols	5 440			Extensif
Autres coupes finales	0			
Total des coupes totales (CT)	5 440	-29%		
Éclaircie commerciale	0			Intensif
Coupe progressive	3 430		4440 (+/- 25%)	De base
Coupe de jardinage ou d'amélioration	0			Intensif
Total des coupes partielles (CP)	3 430	9%		
<i>sous-total CP Résineux</i>	2 600			
<i>sous-total CP Feuillus tolérants et pins</i>	830			
Total des activités de récolte	8 870	-18%		
<i>% coupes totales / récolte</i>	61%			
<i>% coupes partielles / récolte</i>	39%			
Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	Variation avec 2008-2013 (%)	Cibles de la DGR (ha/an)	Gradient
Ligniculture (essences à croissance rapide)	160		MEH = 130 PEH = 30	Élite
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	90		90	Intensif
Plantation de base (1 600 plants/ha) et regarni	2 110		PL de base = 500	De base
<i>% de plantation des coupes totales</i>	14%			
Total des plantations	2 200	12%		
Nettoiement et dégagement de la régénération	550			
Éclaircie précommerciale	380			
Dégagement des plantations	500			Intensif
Total des travaux d'éducation	1 430	-62%		
Scarifiage partiel	1 150			
Scarifiage en plein	1 330			
Total de la préparation de terrain	2 480	-13%		

Scénarios sylvicoles

Les scénarios sylvicoles retenus dans les analyses sont basés sur les *Guides sylvicoles par végétations potentielles* du MRN et ont été sélectionnés conjointement avec la DGR.

Particularités liées aux activités d'aménagement

- ✘ Les plantations intensives de 2000 plants/ha s'effectuent uniquement de la zone de production forestière du zonage Triade.
- ✘ L'écart entre la cible régionale et la quantité de plantation 1600 plants/ha et regarni s'explique par 1 610 hectares de regarni.

Note

Pour plus d'informations sur les traitements sylvicoles, vous pouvez consulter les fascicules du chapitre 3 du Manuel de détermination des possibilités forestières.

Stratégie d'aménagement

Le tableau suivant présente les principaux éléments de stratégie possibles et retenus dans les analyses de l'unité d'aménagement 042-51.

Thèmes	Enjeux	Modalités appliquées	Intégrés	
Structure, composition et configuration des forêts	Structure d'âge	Seuils de stade de développement selon les cibles régionales	oui	
	Composition	Suivi de l'enfeuilletement et de l'ensapinage	oui	
	Essences enjeux	Suivi de la raréfaction de certaines essences		
	Aires protégées		Intégration des aires décrétées par le gouvernement	oui
			Intégration d'aires disposant de protections administratives	oui
			Autres exclusions pour fins de protection (refuges biologiques, etc.)	oui
Organisation spatiale	Récolte par massifs agglomérés ou en coupe mosaïque			
Perturbations naturelles	Insectes	Suivi de la vulnérabilité face à la TBE	oui	
	Feux	Impact de la récurrence des feux de forêts	oui	
Habitats fauniques reconnus	Cerf de Virginie	Prise en compte des ravages pour l'habitat hivernal		
	Caribou forestier	Application du plan de rétablissement (aménagement)		
	Salmonidés	Modalités pour les sites d'intérêt faunique (saumon, ouananiche)		
Productivité des forêts	Paludification	Stratégie pour contrer l'entourbement		
	Éricacées	Stratégie pour contrer l'invasion par les éricacées		
	Milieus ouverts	Stratégie de reboisement des milieux ouverts		
	Aires d'intensification	Travaux sylvicoles dans les aires d'intensification de la production ligneuse	oui	
	Aménagement forestier	Travaux sylvicoles et budget en lien avec les objectifs régionaux	oui	
Conservation des sols et de l'eau	Qualité de l'eau	Protection des lisières boisées	oui	
		Protection des bassins versants	(1)	
		Protection des milieux humides	oui	
Conservation des sols	Contraintes et exclusions de la récolte dans les pentes fortes	oui		
Production ligneuse	Production ligneuse	Maximisation du volume disponible	oui	
	Intensification	Scénarios sylvicoles d'intensification de l'aménagement	oui	
Aspects sociaux et économiques	Paysages	Maintien de la qualité visuelle des paysages	(1)	
	Dimension des bois	Maintien de la dimension des bois SEPM récoltés		
		Maintien de la dimension des bois de bouleau à papier récoltés	oui	
	Certification	Intégration d'éléments de la norme FSC	oui	
	Harmonisation	Intégration d'éléments convenus avec les territoires fauniques structurés, les communautés autochtones, etc.		
Qualité des bois	Scénarios sylvicoles visant la production d'essences de qualité	oui		
Autres	Autres	Éléments particuliers spécifiques à l'unité d'aménagement	oui	

¹ Bien que cet enjeu soit présent dans l'unité d'aménagement, il n'a pas été retenu dans la modélisation car l'importance des superficies visées et/ou les modalités d'aménagement associées ont un impact négligeable sur les résultats du CPF.

Particularités liées à la stratégie d'aménagement

- ✘ Les zones de protection du zonage Triade sont intégrées dans calcul.
- ✘ La stratégie d'aménagement est adaptée au concept de la Triade (stratégie différente dans les compartiments écosystémique et production forestière.
- ✘ La rétention de tiges individuelles et par bouquets est un élément de la certification.

Note

La prise en compte de certains des éléments présentés ci-dessus est détaillée dans les pages suivantes. Il est à noter que des indicateurs de suivi de la qualité de l'habitat ainsi que les analyses liées à la rentabilité économique seront évalués suite à la détermination des possibilités forestières.



Qualité des bois feuillus et des pins

La qualité des tiges sur pied est une variable économique et sylvicole importante en aménagement forestier, particulièrement pour les essences feuillues nobles et certaines essences résineuses comme les pins blanc et rouge. La qualité des tiges n'est pas directement prise en compte dans les analyses réalisées par le Bureau du forestier en chef pour deux raisons. Tout d'abord, la qualité des tiges n'est pas une donnée suffisamment précise pour être intégrée à l'échelle stratégique. De plus, les modèles de croissance utilisés pour générer les courbes d'évolution ne permettent pas d'utiliser cette variable dans les facteurs explicatifs de la croissance.

En conclusion, cette variable n'a pas la robustesse suffisante pour être retenue dans les analyses réalisées à l'heure actuelle. En effet, il n'est pas possible de déterminer, à l'échelle de l'unité d'aménagement, la part de qualité contenue présentement dans les peuplements forestiers, ni combien il y en aura dans le futur.

Toutefois, comme cette variable a une importance économique, tactique et opérationnelle incontournable, les moyens suivants ont été retenus pour en tenir compte de façon indirecte dans les analyses.

Scénarios sylvicoles

Dans les peuplements composés majoritairement de feuillus nobles et de pins, aucun aménagement extensif n'est prévu. Tous les scénarios de base prévoient le recours aux coupes progressives et à la préparation de terrain (lorsque nécessaire) pour régénérer ces essences de valeur. Les scénarios intensifs sont réservés aux peuplements forestiers composés majoritairement d'essences recherchées, situés sur des sites productifs et présentant une croissance performante. Les traitements sylvicoles privilégiés sont la coupe de jardinage et les éclaircies commerciales.

Dimension des bois

Dans le cas des bétulaies blanches situées de façon prépondérante sur des sites riches, la récolte des peuplements est subordonnée à l'atteinte d'une dimension minimale des tiges, permettant leur utilisation pour des fins autres que la trituration. (Voir la section *Dimension des bois* pour plus de détails).

Répartition des possibilités forestières

Au moment de la détermination des possibilités forestières, une attention particulière sera apportée à départager les volumes récoltés provenant de peuplements forestiers composés d'essences recherchées et présentant une bonne croissance, soit ceux les plus susceptibles de produire du bois de qualité.



Structure d'âge des forêts

Pour traiter cet enjeu, le Bureau du forestier en chef a intégré dans ses analyses, les cibles établies par la DGR pour les stades de *vieille forêt* et de *régénération*. Les cibles ont été fixées spécifiquement dans chaque unité territoriale d'analyse (UTA). Il y a 18 UTA dans l'unité d'aménagement 042-51. Les degrés d'altération retenus ainsi que les délais de restauration (en nombre d'années) pour les atteindre sont décrits ci-dessous.

Altération, cibles et délais retenus pour les UTA

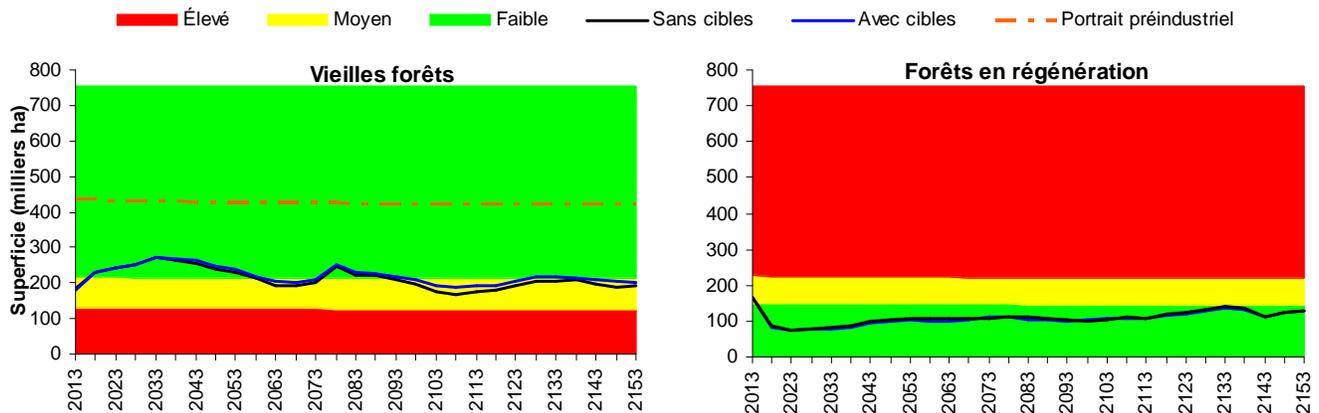
Unités territoriales d'analyse (UTA)																		
UTA	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Actuel	Élevé	Élevé	Moyen	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen						
Cible	Élevé	Élevé	Moyen	Moyen	Élevé	Moyen	Élevé	Moyen										
Délai						15	30	15		0	30							0

Degrés d'altération



Les cibles retenues ne permettent pas d'améliorer significativement la quantité de vieilles forêts et de forêt en régénération au niveau de l'UA. Toutefois, les cibles permettent d'améliorer le portrait des structures d'âge dans 6 UTA de l'unité d'aménagement. L'impact sur les niveaux de récolte à court terme des cibles retenues pour cet enjeu est estimé à -2 % du volume total et à -2 % du volume des essences SEPM. Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution des stades de développement dans le scénario avec cibles et dans le scénario sans cibles.

Évolution des stades de développement à l'échelle de l'unité d'aménagement



Note

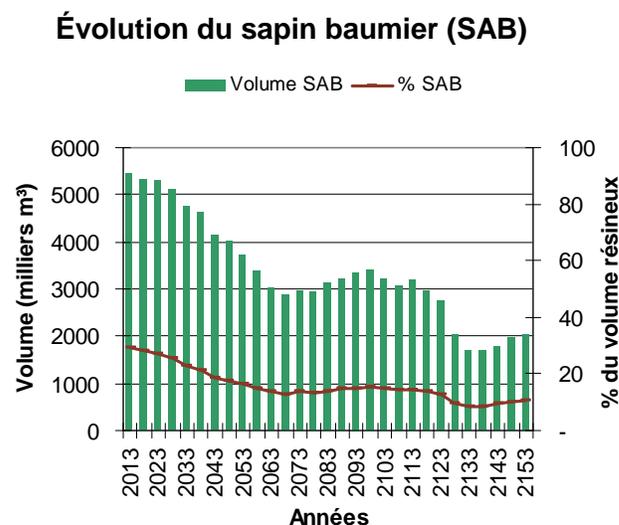
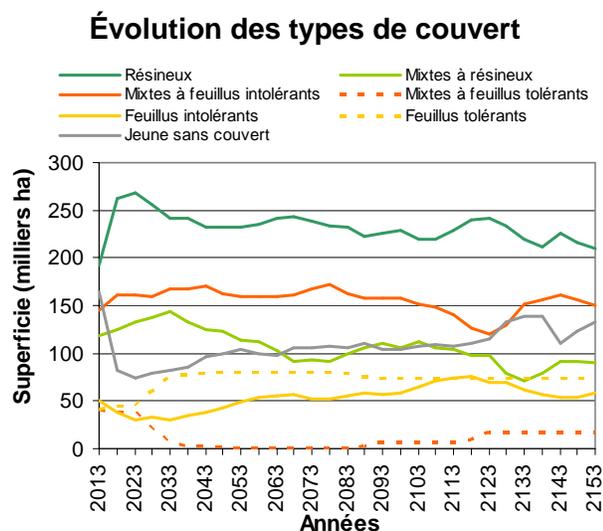
Pour plus d'informations sur cet enjeu, vous pouvez consulter le fascicule sur la structure d'âge du Manuel de détermination des possibilités forestières.



Composition des forêts

🌲 Susceptibilité à l'envahissement par les feuillus intolérants et par le sapin baumier

Cette unité d'aménagement est susceptible à l'envahissement par les feuillus intolérants (enfeuillage) et par le sapin baumier (ensapinage). Il est à noter que ces enjeux ne font pas l'objet de cibles particulières dans la modélisation. Les figures suivantes représentent leur évolution en fonction de la stratégie d'aménagement retenue et démontrent que la proportion de sapin diminue dans le temps et que l'évolution des feuillus intolérants est légèrement à la hausse sur l'horizon du calcul.



🌲 Raréfaction de certaines essences

La raréfaction du pin blanc et du pin rouge, du thuya occidental, de l'épinette rouge, de l'épinette blanche, des essences compagnes dans l'érablière et la diminution du bouleau jaune sont des réalités dans cette unité d'aménagement.

Il est à noter que la raréfaction de ces essences ne fait pas l'objet de cibles précises dans la modélisation. Par contre, des actions spécifiques ont été prises lors de la conception de la stratégie sylvicole telles la création de groupes de strates particuliers et le choix de scénarios sylvicoles adaptés à ces essences.

🌲 Note

Pour plus d'informations sur la prise en compte de cet enjeu, vous pouvez consulter le fascicule sur la raréfaction du pin blanc et le fascicule sur les enjeux de composition du Manuel de détermination des possibilités forestières.

Organisation spatiale

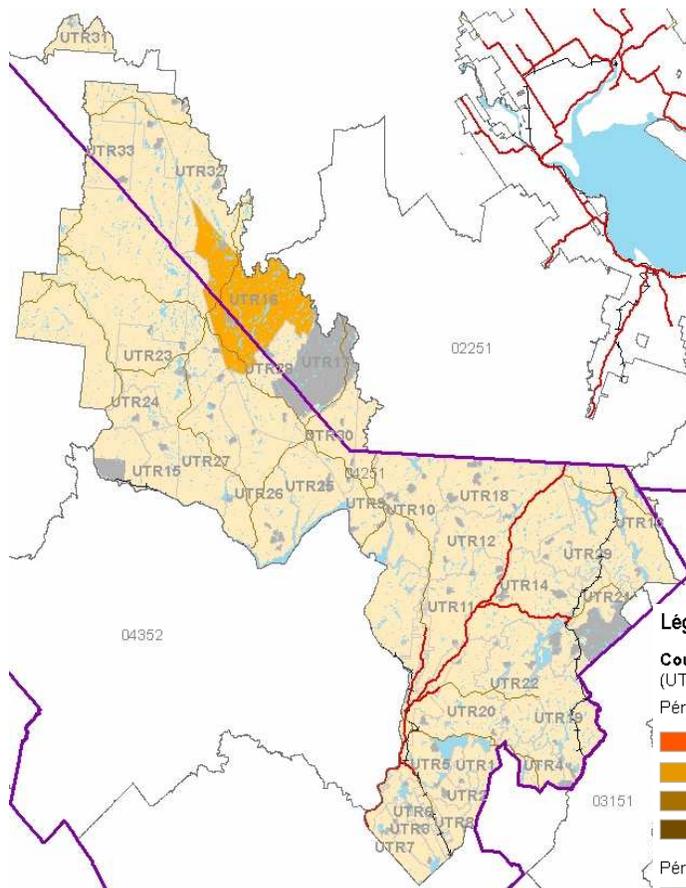
🌲 Organisation spatiale adaptée à la sapinière et l'érablière sous le concept de la Triade

L'unité d'aménagement 042-51 est gérée selon le concept de la Triade et bénéficie d'une dérogation au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) au chapitre de l'organisation spatiale de la récolte. Une rétention de bouquets dans les coupes totales du compartiment écosystémique remplace la coupe en mosaïque. Cette rétention est traduite dans le modèle Woodstock par un facteur de réduction appliqué au volume récolté dans les coupes totales. De plus, la spatialisation tient compte de la dimension des blocs de récolte.

La carte ci-dessous présente en brun les entités fermées en raison d'une trop forte proportion de jeunes forêts.

L'impact des objectifs de répartition spatiale sur les niveaux de récolte à court terme est estimé à -9 % du volume total et à -12 % du volume des essences résineuses.

Localisation des particularités liées à l'organisation spatiale



🌲 Note

Pour plus d'informations sur cet enjeu, vous pouvez consulter le fascicule sur la spatialisation du Manuel de détermination des possibilités forestières.

Légende

Coupe mosaïque
(UTR fermée - seuil +7m <30%)

Période de fermeture

- 2
- 2 et 3
- 2 à 4
- 2 à 5

Périodes 2 à 5

- Disponible à la récolte

Territoire

- Route principale
- Chemin
- No uaf
- Hydrographie
- Aire protégée

Particularité liée à l'organisation spatiale

✘ Le facteur de rétention appliqué au volume récolté dans les coupes totales est de 4 %. Il correspond à une rétention par bouquets de 5 % dans le compartiment écosystémique et à une rétention de tiges individuelles de 2 % dans le compartiment de production forestière.



Dimension des bois

Bouleau à papier

Compte tenu de l'utilisation industrielle du bouleau à papier dans l'unité d'aménagement, la DGR et le Bureau du forestier en chef ont identifié un enjeu au niveau de la dimension des bois récoltés pour cette essence. Pour répondre à cet enjeu, le Bureau du forestier en chef a imposé dans ses analyses, l'atteinte d'une dimension minimale des tiges récoltées (dm³/tige) de bouleau à papier comme condition à la récolte des peuplements feuillus et mixtes où le bouleau à papier est dominant. Ce seuil est présenté dans le tableau ci-dessous. Il correspond au volume moyen d'une tige de 20 centimètres au DHP, tel que calculé dans cette unité d'aménagement.

Seuil retenu pour la dimension des bois de bouleau à papier

Seuil	Minimum	Maximum
Volume moyen des tiges récoltées (dm ³ /tige)	198	n/a

La cible retenue permet d'augmenter de 14 % en moyenne la dimension des bois de bouleau à papier. L'impact sur les niveaux de récolte à court terme de la cible retenue pour cet enjeu est estimé à -6 % du volume total et à -10 % du volume de bouleau à papier.

Note

Pour plus d'informations sur cet enjeu, vous pouvez consulter le fascicule sur la production de la matière ligneuse du Manuel de détermination des possibilités forestières.



Certification

🌲 Éléments de certification intégrés dans le CPF

Lors de l'adoption de la LADTF, le MRN s'est engagé dans la certification de l'aménagement durable des forêts. Le Bureau du forestier en chef a intégré dans le CPF les principaux éléments de portée stratégique ayant un impact significatif sur les niveaux de récolte. Ainsi, puisque le territoire de l'unité d'aménagement 042-51 est certifié selon la norme d'aménagement forestier durable du Forest Stewardship Council (norme boréale) (FSC), des discussions avec les responsables de la DGR ont eu lieu afin de bien cibler les éléments à prendre en compte dans le CPF.

Élément de certification intégré dans le CPF

- ✘ Seuil de rétention de 2 % dans les coupes totales du compartiment de production forestière et de 5 % dans les coupes totales du compartiment écosystémique.

La certification permet de maintenir les certificats garantissant l'accès au marché des produits forestiers issus de l'unité d'aménagement. Il n'y a pas d'impact sur les niveaux de récolte à court terme suite à l'intégration de cet élément car ces seuils de rétention étaient déjà intégrés dans le concept d'aménagement forestier de la Triade.

Particularités liées à la certification

- ✘ Les grands habitats essentiels (GHE) n'ont pas été intégrés dans les analyses car leur délimitation est en cours d'élaboration.
- ✘ Les forêts à haute valeur de conservation (FHVC) n'ont pas été intégrées dans ce calcul, leur impact étant jugé non significatif.
- ✘ Les projets d'aires protégées disposant d'un statut de protection administrative intégrés au calcul correspondent aux zones de protection Triade.



Particularités liées aux objectifs régionaux et locaux

Les objectifs régionaux transmis par la Direction régionale n'ont pas été intégrés dans les analyses. Ils seront pris en compte lors de la détermination des possibilités forestières. Ce sont :

- ✘ Ne pas récolter les volumes issus des lisières boisées riveraines. Bien que cette modalité n'ait pas été intégrée dans le CPF, le Forestier en chef juge pertinent de soustraire ces volumes dans le cadre de la détermination des possibilités forestières étant donnée la volonté régionale clairement exprimée.
- ✘ Nouveaux projets d'aires protégées (avril 2013) disposant d'un statut de protection administrative.



Maintien de la qualité du milieu forestier

Cette section du rapport présente comment les enjeux de maintien de la qualité des écosystèmes aquatiques, humides et riverains et de la qualité visuelle des paysages sont pris en compte dans les analyses de cette unité d'aménagement.

Lisières boisées riveraines

La réglementation en vigueur prescrit la protection ou la récolte partielle des lisières boisées riveraines afin de préserver la qualité des milieux riverains et de l'eau. Ces lisières boisées occupent 43 330 ha soit 7 % de l'unité d'aménagement. L'effet de ces modalités est pris en compte dans le CPF en ajustant les niveaux de récolte à la baisse. Les réductions appliquées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Groupes d'essences	Réduction pour les lisières boisées riveraines (%)
Résineux	- 7
Feuillus tolérants	- 3
Feuillus intolérants	- 5
Total	- 6

Ces réductions sont intégrées dans la section *Résultats des analyses* et les volumes pouvant être récoltés dans les lisières boisées sont présentés dans la section sur la *Répartition des volumes récoltés*.

Bassins versants sensibles

Des bassins versants pour les lacs et les rivières identifiés comme sites fauniques d'intérêt ont été identifiés comme sensibles dans l'unité d'aménagement 042-51. Ces bassins versants sensibles occupent 42 650 ha soit 4 % de l'unité d'aménagement.

La qualité des milieux aquatiques est maintenue en modulant dans le temps les superficies récoltées dans ces bassins. Une analyse de sensibilité effectuée dans cette unité d'aménagement a démontré que les impacts de ces mesures sur les niveaux de récolte à court terme étaient non significatifs.

Qualité visuelle des paysages

Des paysages ont été identifiés comme visuellement sensibles pour l'unité d'aménagement 042-51. Ces paysages occupent 142 070 ha soit 13 % de l'unité d'aménagement.

La qualité visuelle est maintenue en modulant dans le temps les superficies récoltées dans ces paysages. Une analyse de sensibilité effectuée dans cette unité d'aménagement a démontré que les impacts de ces mesures sur les niveaux de récolte à court terme étaient non significatifs.

Note

Pour plus d'informations sur ces enjeux, vous pouvez consulter le fascicule sur le maintien de la qualité des milieux aquatiques, humides et riverains et celui sur le maintien de la qualité visuelle des paysages du Manuel de détermination des possibilités forestières.



Perturbations naturelles

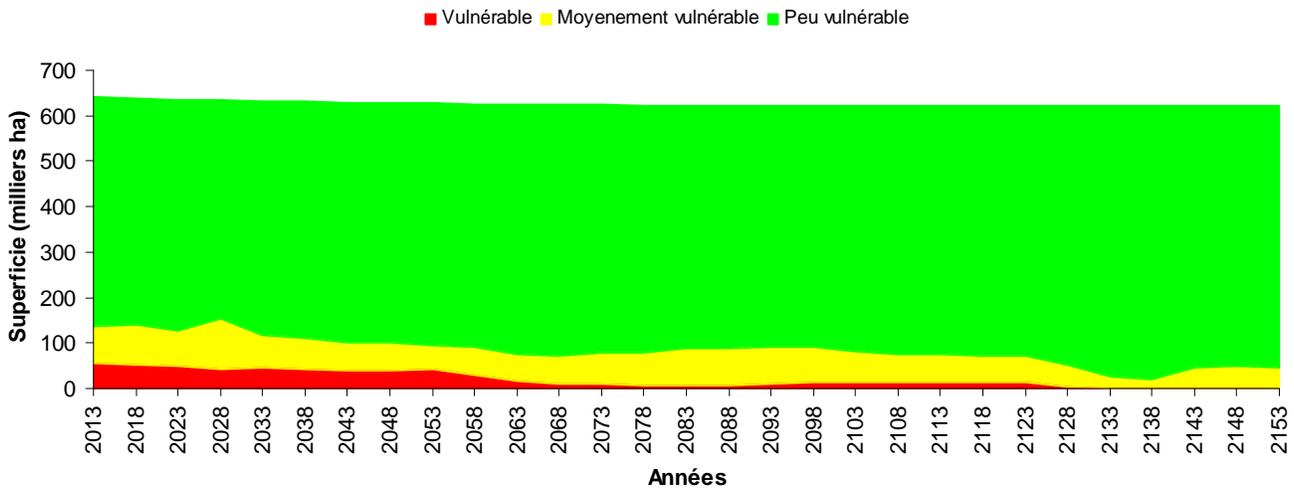
Historique et cycle des feux

L'unité d'aménagement est caractérisée par un cycle de feu moyen de 800 ans, mais une partie du territoire a un cycle moyen plus court, inférieur à 500 ans. Un feu de 73 000 hectares est survenu en 2010. Antérieurement, d'autres feux d'importances sont documentés en 1995 et 1983. Compte tenu de cette situation, une réduction sera proposée pour la détermination.

Insectes et autres ravageurs

La forêt de l'unité d'aménagement a été fortement affectée par l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) qui s'est terminée dans les années 1980. Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la vulnérabilité à la TBE de l'unité d'aménagement 042-51 dans l'avenir, sur la base de la stratégie d'aménagement mise en place.

Évolution de la vulnérabilité à la TBE



Afin d'évaluer l'impact éventuel de l'épidémie, le Bureau du forestier en chef s'est basé sur les relevés aériens de 2012 réalisés par la Direction de la protection des forêts (DPF) du MRN ainsi que sur la vulnérabilité actuelle du couvert forestier. Ces connaissances ont permis de catégoriser les unités d'aménagement selon leur degré de vulnérabilité et d'accorder une priorité au domaine de la sapinière dans les régions où la TBE a causé des impacts importants lors de la dernière épidémie.

Cette unité d'aménagement présente actuellement une faible vulnérabilité à l'insecte et il n'y a aucun relevé de dommage important récent.

Note

Pour plus d'informations sur la prise en compte de cet enjeu, vous pouvez consulter le fascicule sur l'intégration des perturbations naturelles du Manuel de détermination des possibilités forestières.



Synthèse des impacts de la stratégie d'aménagement

Impacts sur les niveaux de récolte et sur les objectifs visés		
Éléments mesurés	Impact sur le volume total récolté	Effet sur l'objectif visé
Structure d'âge	-2 %	Amélioration du pourcentage de vieilles forêts pour 6 UTA sur 18
		Amélioration du portrait des forêts en régénération pour 4 UTA sur 18
Dimension des bois de bouleau à papier	-6 %	+14 % de la dimension des bois de bouleau récoltés
Certification		Seuil de rétention de 2 % dans le compartiment ZSI et de 5 % dans la compartiment ÉCOS pour les coupes totales.
Protection de l'eau	-6 %	Protection de 43 330 ha de lisières boisées
		Protection de 42 650 ha de bassins versants
Qualité visuelle des paysages		Protection de 142 070 ha de paysages sensibles
Organisation spatiale	-9 %	Meilleure répartition spatiale des interventions

Note

Les éléments indiqués dans ce tableau ne peuvent être additionnés car des synergies se produisent lors de l'optimisation et de la spatialisation.

Détermination

Le Bureau du forestier en chef réalise toutes ses analyses sur les mêmes bases, afin de disposer de comparables d'une unité d'aménagement à l'autre et pour être en mesure de cerner l'effet de chacun des éléments sur les niveaux de récolte. Certains enjeux ou objectifs n'ont pas été pris en compte dans les analyses réalisées pour évaluer les niveaux de récolte pour différentes raisons. Il peut s'agir d'éléments trop récents, de sujets difficilement quantifiables, imprécis, incertains ou provisoires. Des particularités régionales peuvent aussi expliquer ce choix. Toutefois, le Forestier en chef peut les prendre en considération s'il juge qu'ils auront une incidence sur les possibilités forestières et sur la durabilité de l'aménagement forestier.

À la lumière de ces éléments, au moment de lancer la revue externe et sur la base des résultats d'analyses, le Forestier en chef a retenu des éléments à prendre en considération pour la détermination des possibilités forestières. La revue externe pourrait identifier d'autres éléments à intégrer. Les impacts anticipés de chaque élément sur le niveau de récolte totale sont indiqués lorsqu'ils ont été évalués dans le cadre d'analyses spécifiques.

Éléments à prendre en considération pour la détermination des possibilités forestières	
Éléments	Impact anticipé
Pertes anticipées par les feux dont la récurrence est élevée	-1 %
Ajout de projets d'aires protégées disposant d'un statut de protection administrative non intégrés au calcul	-1 %
Volonté régionale clairement exprimée de ne pas récolter les bandes riveraines	-2 %

Les résultats des analyses et les éléments additionnels de détermination fournissent un aperçu des résultats finaux, au moment de lancer la revue externe, illustrés au tableau suivant et mis en perspective par rapport aux possibilités actuellement en vigueur.

Aperçu du résultat final	Possibilités forestières par essence ou groupes d'essences en volume marchand brut (m ³ /an)									
	Rendement soutenu sur 150 ans									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2014-2018	479 200	6 000	0	5 000	94 100	189 100	64 600	39 300	1 900	879 200
Δ 2013-	-18%	18%		-4%	-32%	-29%	7%	21%	90%	-19%

Observations et notes explicatives de l'analyste

L'impact anticipé de l'ajout, en avril 2013, de projets d'aires protégées disposant d'un statut de protection administrative (C14-Rivière-Croche, C16c et projet d'EFE) est une évaluation sommaire basée sur la proportion de la superficie incluse au calcul occupée par ces dernières (8 464 ha). Cette évaluation sera révisée de manière plus précise avant la détermination. L'impact de ne pas récolter les bandes riveraines de l'unité d'aménagement a été estimé à partir de la répartition des volumes récoltés par composante territoriale de la page 8 du rapport.

Conclusion

Une fois la période de revue externe complétée, il est possible que des analyses additionnelles soient réalisées pour intégrer de nouveaux intrants ou que des éléments de détermination soient modifiés. Les éléments de détermination retenus seront intégrés dans les analyses finales. Le Forestier en chef produira un avis à la ministre des Ressources naturelles sur les nouveaux résultats des possibilités forestières qui, selon les écarts avec la situation actuelle, pourraient être appliqués dès avril 2014.



